

**Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon -
Ensemble immobilier 3 rue de la Cassotte à Besançon - Location au profit
de la Ville de Besançon - Avenant au bail
du 20 janvier 1993**

M. LE MAIRE, Rapporteur : La SAIEMB et la Ville de Besançon ont conclu le 20 janvier 1993 un bail de location d'un immeuble situé au 3 rue de la Cassotte à Besançon pour y accueillir la Mission Locale, et ce pour une durée de 18 ans à compter rétroactivement du 15 novembre 1991.

La Ville rembourse à la SAIEMB un loyer équivalent au montant des annuités de remboursement des emprunts contractés par la SAIEMB pour l'acquisition et l'aménagement des locaux : ces deux emprunts, respectivement de 2 000 000 F et 400 000 F devaient se terminer les 1^{er} décembre 2006 et 1^{er} avril 2008.

Suite à une négociation intervenue entre la SAIEMB et le Crédit Local de France, ces deux prêts ont été contractés en un seul, au taux de 4,43 % révisable sur une durée de 6 ans s'achevant le 1^{er} janvier 2003.

Cependant, afin de ne pas grever de façon importante le budget de la Ville, il a été décidé de procéder à un lissage du loyer à la SAIEMB sur neuf ans à compter de l'année 1997, afin que le loyer annuel soit limité à 312 814,04 F. Il cessera d'être dû dès lors que les loyers réglés par la Ville seront égaux aux annuités réglées par la SAIEMB.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'avenant au bail à intervenir sur ces bases.

«**M. ANTONY** : Pour l'anecdote, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une initiative de M. le Directeur de la SAIEMB qui a compacté nos emprunts pour faire réaliser des économies à notre société mais cela bousculait notre propre planning budgétaire, on a donc décidé de lisser les remboursements.

M. LE MAIRE : Merci pour le lissage».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. ANTONY, Président de la SAIEMB, ne prenant pas part au vote), adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.